

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 octobre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF OCTOBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 1
Nombre d'absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

OBJET

AFFAIRE N°2023_097_BC_3
Renouvellement cotisation association
Cluster TEMERGIE

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 13

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
3 octobre 2023

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
16/10/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2023

AFFAIRE N°2023 097 BC 3 : RENOUELEMENT COTISATION ASSOCIATION CLUSTER TEMERGIE

Le Président de séance expose :

Contexte :

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de développement économique, le TCO participe aux réflexions et actions menées par des organismes agissant dans des filières (transition énergétique, économie bleue, ...) qu'il soutient et accompagne. L'intercommunalité bénéficie, dès lors, de l'activité de ceux-ci qui de plus fédèrent les acteurs des filières considérées et concourent à la structuration du tissu économique du territoire.

En mars 2019 une délibération a acté l'adhésion du TCO au Cluster TEMERGIE dont les missions visent à accompagner le développement économique par une meilleure coordination entre les acteurs de la recherche et développement et les acteurs industriels dans les domaines :

- * de la maîtrise de l'énergie appliquée aux bâtiments dans leur conception et leur construction, à l'industrie et aux transports,
- * de la production d'énergie à partir des énergies renouvelables,
- * du stockage de l'énergie notamment par le biais de l'hydrogène.

Conformément à la délibération du 04 mars 2019, la cotisation versée en 2022 était de 3 000 € .

Proposition :

Pour l'année 2023, il est proposé que le TCO poursuive son adhésion au Cluster TEMERGIE, dans le cadre du développement de l'offre de services et de l'accompagnement proposé par l'association pour un montant de 4 000 €.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 22/08/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 12/10/2023

Reçu en préfecture le 12/10/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20231012-2023_097_BC_3-DE



- APPROUVER l'adhésion au Cluster TEMERGIE pour l'année 2023 ;

- AUTORISER le versement d'une adhésion au Cluster TEMERGIE pour un montant de 4 000.00 € pour l'année 2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président